
**COURSE OF ACTIONS FOR RFMOS FROM THE KOBE MEETING OF
JOINT TUNA RFMOS**

**LIGNES DE CONDUITE POUR LES ORGP ISSUES DE LA RÉUNION
CONJOINTE DES ORGP THONIÈRES**

Note: this document is in English and French.

Note : ce document est en Anglais et en Français.

Course of Actions for RFMOs from the Kobe meeting of joint tuna RFMOs
January 26, 2007
Kobe, JAPAN

The assembled members and cooperating non members of the five tuna RFMOs present at the Joint Meeting of Tuna RFMOs, recognizing the critical need to arrest further stock decline in the case of depleted stocks, maintain and rebuild tuna stocks to sustainable levels and deal effectively with overfishing, overcapacity and IUU fishing activities, jointly commit to take urgent actions to co-operate through tuna RFMOs in accordance with their obligations under international law.

While noting that tuna RFMOs have different characteristics, pressures on their individual stocks, and management arrangements, it was agreed that enhanced cooperation among tuna RFMOs on a broad range of issues can increase their effectiveness and efficiency and provide improved management of all tuna stocks.

I. Key areas and challenges

Recognizing that priorities may vary from tuna RFMO to tuna RFMO, the following are identified as key areas and challenges to be urgently addressed through effective cooperation and coordination among the five tuna RFMOs to improve their performance:

1. Improvement, sharing and dissemination of data and stock assessments and all other relevant information in an accurate and timely manner including development of research methodologies
2. Development, where appropriate, and application of equitable and transparent criteria and procedures for allocation of fishing opportunities or level of fishing effort, including provisions to allow for new entrants
3. Controls, including capacity reduction as appropriate, to ensure that actual total catch, fishing effort level and capacity are commensurate with available fishing opportunities in order to ensure resource sustainability of tuna stocks while allowing legitimate fishery development of developing coastal states, particularly small island developing states and

territories

4. Ensuring that management measures are based on the best scientific advice available and consistent with the precautionary approach, particularly, with respect to establishment of effective stock rebuilding measures and other measures to maintain stocks at sustainable levels
5. Ensuring compliance through establishment of integrated MCS (monitoring, control and surveillance) measures that could include VMS, observers, boarding and inspection schemes, port state controls, market state measures, stronger controls on transshipment, and monitoring of bluefin tuna farming, and the harmonization of those measures across the five tuna RFMOs where appropriate to avoid duplication and increase cost efficiency
6. Application of penalties and sanctions of adequate severity to deter IUU fishing by both non-members and members
7. Development and implementation of stronger measures to prevent, deter and eliminate IUU fishing including, mechanisms to identify and quantify IUU activities based on trade and other relevant information, a system to exchange information on IUU fishing among RFMOs and among flag states, port states and market states and coastal states, consolidation of the positive and negative lists as described in section II below, effective control over nationals in accordance with their duties under international law, identification of beneficial ownership and demonstration of “genuine link” and dissemination of relevant information to the public
8. Establishment and implementation of a system to monitor catches from catching vessels to markets
9. Reviewing the performance of tuna RFMOs in accordance with ANNEX I
10. Implementation of the precautionary approach and an ecosystem-based approach to fisheries management including improved data collection on incidental by-catch and non-target species and establishment of measures to minimize the adverse effect of fishing for highly migratory fish species on ecologically related species, particularly sea turtles, seabirds and sharks, taking into account the characteristics of each ecosystem and technologies used to minimize adverse effect
11. Development of data collection, stock assessment and appropriate

- management of shark fisheries under the competence of tuna RFMOs
12. Research and development of techniques to reduce incidental take of juvenile tunas during tuna fisheries, in particular FAD operations
 13. Provision of adequate capacity building assistance, including human resource development, for developing coastal states, particularly small island developing states and territories, towards responsible fishery development, including participation in RFMO and scientific meetings, fisheries data collection and stock assessment and implementation of MCS measures
 14. Enhancement of cooperation among scientists, relevant experts and with other relevant fisheries organizations possibly through organization of symposia or working groups on appropriate topics of common interest. Coordination of timing of annual meetings and scientific meetings with a view to avoiding their overlap as well as allowing an adequate interval between scientific and annual meetings and between proposal submission and annual meetings
- II. Technical work to cooperate across RFMOs will commence by addressing the following challenges.
1. Harmonization and improvement of the trade tracking programs and, as appropriate, development of catch documentation including tagging systems as required
 2. Creation of a harmonized list of tuna fishing vessels that is as comprehensive as possible (positive list) including use of a permanent unique identifier for each vessel such as an IMO number. The positive list should include support vessels. Creation of a global list of IUU vessels.
 3. Harmonization of transshipment control measures
 4. Standardization of presentation form of stock assessment results
- III. Follow-up actions
1. Report to 2007 FAO Committee on Fisheries (COFI)
- Participants request Japan to report the results of this Meeting to the 2007 COFI.

2. Implementation at each RFMO in 2007

Members shall commence implementing the measures foreseen in this Course of Actions at the 2007 annual meeting of each tuna RFMO as a matter of priority, consistent with the respective convention.

3. Establishment of a follow-up mechanism (ANNEX II)**(1) Policy level**

An ad-hoc tuna RFMO Chairs' meeting should be held in January or February 2008 in the United States to discuss follow-up actions by each tuna RFMO. The meeting should be held with the participation of the appropriate representation from the tuna RFMOs secretariats, as well as representation from the FAO.

(2) Technical level

A technical working group (WG) consisting of appropriate experts from tuna RFMOs is established to consider technical issue 1 in section II of this Course of Actions. The first WG meeting will be held in July 2007 in the United States in conjunction with the ICCAT intersessional meetings and the tuna RFMOs will consider the results of such work during the 2008 annual meetings. The 5 tuna RFMO secretariats will jointly consider the technical issues 2 and 3 in section II on the occasion of the meeting of FAO COFI in 2007. Technical issue 4 will be considered by the scientific chairs of the 5 tuna RFMOs. The results on the 4 technical issues should be reported to the next joint RFMO meeting.

4. Next joint RFMO meeting

The next joint RFMO meeting is expected to be held in January/February 2009 in the European Community. It is desirable to hold the following joint meetings every two years but such frequency of meetings should be subject to a decision by the 2nd joint RFMO meeting.

ANNEX I**Attachment on RFMO Performance Review**

The five tuna RFMOs should have reviews of their performance conducted in accordance with a common methodology and a common set of criteria. The goal of the performance reviews shall be to assist the RFMOs, through these evaluations, in improving their effectiveness and efficiency in fulfilling their mandates.

As decided by each tuna RFMO, the reviews should be conducted by a team of individuals drawn from the RFMO secretariat, members of that RFMO and outside experts, with a view to ensuring objectivity and credibility. .

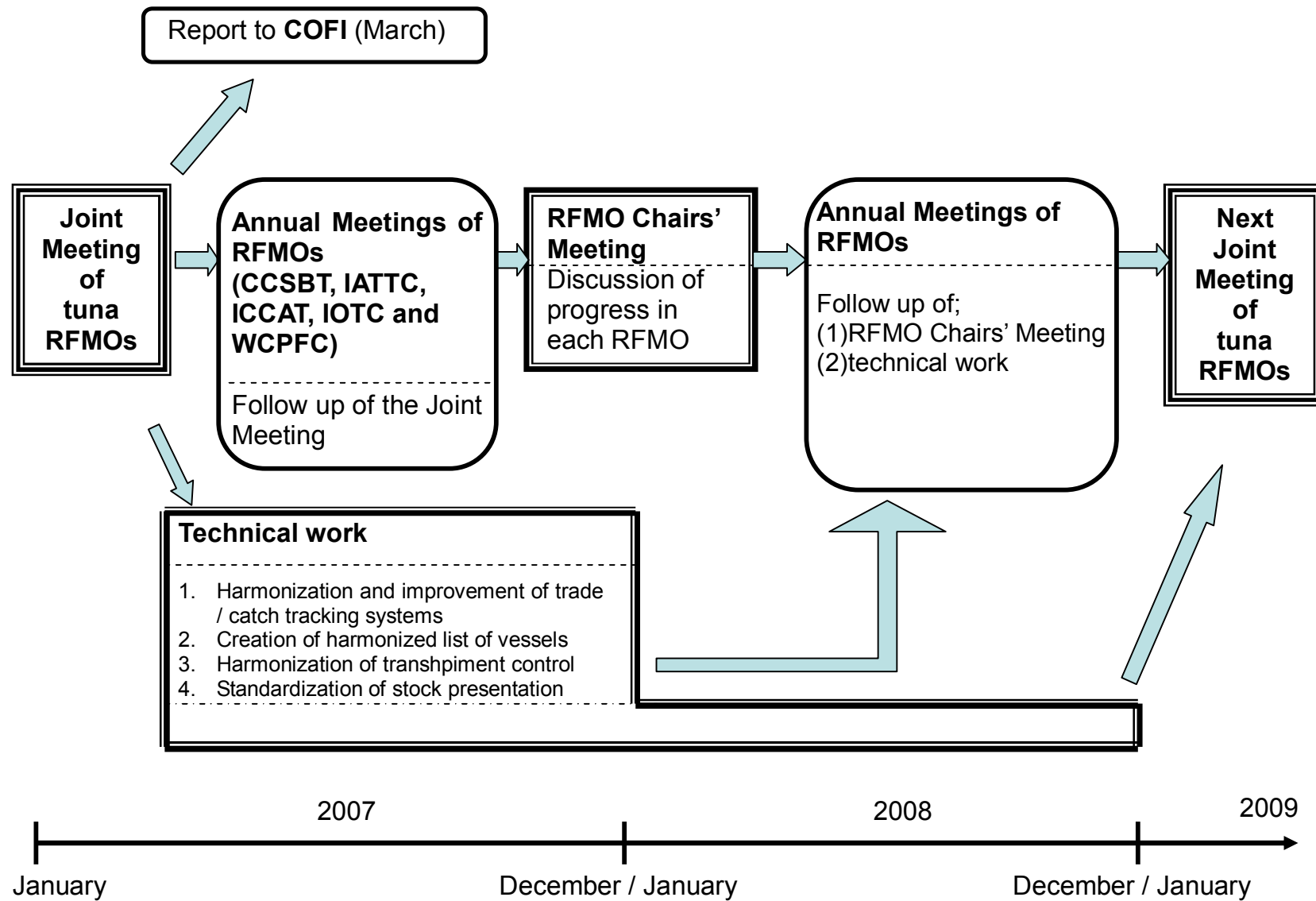
The results of the performance reviews should be presented in the first instance to the tuna RFMO in question for consideration and possible action. The results of the reviews should also be made public on the respective RFMO website, and may be considered as well at future meetings of the five tuna RFMOs, COFI, and other relevant bodies.

The first performance reviews should commence as soon as practicable, following the development of a performance review framework through electronic means which is subject to the approval of the tuna RFMOs. The performance standards (criteria) contained in the framework should be based on the common elements of the tuna RFMO charters, best practices of each tuna RFMO and relevant provisions of applicable international instruments.

Each tuna RFMO should decide on the precise timing of its first performance review and on follow-up performance reviews, with a view to having performance reviews undertaken every 3-5 years.

ANNEX II: Future Work Plan

TunaRFMOs2007/16



LIGNES DE CONDUITE POUR LES ORGP
ISSUES DE LA RÉUNION CONJOINTE DES ORGP THONIÈRES
(Kobe, Japon, 26 janvier 2007)

Les membres et les membres coopérants non contractants des cinq ORGP thonières présentes à la Réunion conjointe des ORGP thonières, reconnaissant le besoin essentiel de mettre un terme à la chute supplémentaire des stocks dans le cas des stocks décimés, de maintenir et de reconstruire les stocks de thons à des niveaux durables et de traiter efficacement la surpêche, la surcapacité et les activités de pêche IUU, s'engagent conjointement à prendre des mesures urgentes afin de coopérer par le biais des ORGP thonières conformément à leurs obligations en vertu du droit international.

Notant que les ORGP thonières présentent différentes caractéristiques, pressions sur leurs stocks individuels et ont des accords de gestion différents, il a été constaté qu'une coopération accrue entre les ORGP thonières sur un large éventail de sujets pouvait accroître leur efficacité et améliorer la gestion de tous les stocks de thonidés.

I. Défis et domaines clefs

Reconnaissant que les priorités peuvent varier d'une ORGP thonière à l'autre, il a été identifié les domaines et défis suivants, lesquels devront être instamment abordés par le biais d'une coopération et coordination effectives entre les cinq ORGP thonières, afin d'améliorer leurs performances :

1. Amélioration, partage et diffusion des données et des évaluations de stocks et de toutes autres informations pertinentes, y compris le développement de méthodologies de recherche, de manière précise et le plus rapidement possible.
2. Développement, si approprié, et application de critères et de procédures équitables et transparents pour l'allocation de possibilités de pêche ou des niveaux d'effort de pêche, incluant des dispositions prévoyant l'admission de nouveaux participants.
3. Contrôles, y compris, le cas échéant, réduction de la capacité, afin d'assurer que la capture totale réelle, le niveau de l'effort de pêche et la capacité sont proportionnés aux possibilités de pêche disponibles en vue d'assurer la durabilité de la ressource des stocks de thonidés, tout en permettant un développement légitime des pêcheries des Etats côtiers en développement, en particulier les petits états et territoires insulaires en développement.
4. Assurance que les mesures de gestion sont basées sur les meilleurs avis scientifiques disponibles et qu'elles sont cohérentes avec l'approche de précaution, en particulier au regard de l'établissement de mesures effectives de rétablissement des stocks et d'autres mesures visant à maintenir les stocks à des niveaux soutenables.
5. Assurance de l'application, à travers l'établissement de mesures MCS intégrées (suivi, contrôle et surveillance), lesquelles pourraient comprendre : VMS, observateurs, schémas d'arraisonnement et d'inspection, contrôles de l'Etat de port, mesures de l'Etat de marché, contrôles plus stricts pour le transbordement, suivi de l'engraissement du thon rouge et harmonisation de ces mesures entre les cinq ORGP thonières, selon le cas, afin d'éviter les doubles emplois et accroître l'efficacité en matière de coûts.
6. Application de sanctions/pénalités suffisamment rigoureuses afin de décourager les membres et non-membres de s'adonner à la pêche IUU.
7. Développement et mise en œuvre de mesures plus rigoureuses visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche IUU, y compris des mécanismes d'identification et de quantification des activités de pêche IUU, basé sur des données commerciales et d'autres informations pertinentes, un système d'échange d'information sur la pêche IUU entre les ORGP et entre les Etats de pavillon, Etats de port, Etats de marché et Etats côtiers, la consolidation des listes positives et négatives, telle que décrite dans la Section II ici-bas, le contrôle effectif des ressortissants conformément à leurs obligations dans le cadre du droit international, l'identification du bénéficiaire et établissement du « lien réel » et la diffusion d'informations pertinentes au public.
8. Etablissement et mise en œuvre d'un système de suivi des captures à partir des navires effectuant la capture jusqu'aux marchés.

9. Examen des performances des ORGP thonières conformément à l'ANNEXE 1.
10. Mise en œuvre d'une approche de précaution et d'une approche écosystémique à la gestion de la pêche, y compris l'amélioration de la collecte des données sur les prises accessoires fortuites et d'espèces non-cibles et l'établissement de mesures visant à minimiser l'effet défavorable de la pêche des poissons grands migrateurs sur les espèces ayant un lien écologique avec celles-ci, en particulier les tortues de mer, les oiseaux de mer et les requins, en tenant compte des caractéristiques de chaque écosystème et des technologies utilisées pour minimiser les effets néfastes.
11. Développement de la collecte des données, de l'évaluation des stocks et d'une gestion appropriée des pêcheries de requins relevant de la compétence des ORGP thonières.
12. Recherche et développement de techniques visant à réduire la prise accidentelle de thons juvéniles dans les pêcheries thonières, notamment dans les opérations sous DCP.
13. Assistance en matière de renforcement adéquat des capacités, y compris en moyens humains, aux Etats côtiers en développement, en particulier aux petits Etats et territoires insulaires en développement, en vue du développement d'une pêche responsable, y compris par la participation aux réunions des ORGP et aux rencontres scientifiques, à la collecte des données de pêche, à l'évaluation des stocks, et à la mise en œuvre de mesures MCS.
14. Renforcement de la coopération entre scientifiques, experts pertinents et autres organisations de pêche pertinentes, éventuellement par l'organisation de symposiums ou de groupes de travail sur des sujets appropriés d'intérêt commun. Coordination de la programmation des réunions annuelles et des rencontres scientifiques, afin d'éviter leur simultanéité et de proposer un intervalle de temps adéquat entre les réunions scientifiques et annuelles et entre la soumission des propositions et les réunions annuelles.

II. Le travail technique pour coopérer entre les ORGP débutera en abordant les défis suivants :

1. Harmonisation et amélioration des Programmes de suivi commercial et, selon le cas, développement des documents sur les captures, y compris les systèmes de marquage, au besoin.
2. Création d'un registre harmonisé des navires de pêche thonière, aussi exhaustif que possible (liste positive) et incluant l'utilisation d'un numéro unique et permanent pour chaque navire, tel qu'un numéro OMI. La liste positive devrait inclure les navires auxiliaires. Création d'une liste globale de navires IUU.
3. Harmonisation des mesures de contrôle pour les transbordements.
4. Standardisation du format de présentation des résultats d'évaluation des stocks.

III. Mesures de suivi

1. *Rapport au Comité des Pêches de la FAO (COFI) de 2007*

Les participants demandent au Japon de faire rapport des résultats de la présente réunion au COFI en 2007.

2. *Mise en œuvre au sein de chaque ORGP en 2007*

Les membres devront commencer à mettre en œuvre les mesures prévues dans les présentes Lignes de conduite, à la réunion annuelle de 2007 de chaque ORGP thonière, à titre prioritaire, conformément à leur Convention respective.

3. Etablissement d'un mécanisme de suivi (ANNEXE II).

(1) Au niveau politique

Une réunion *ad hoc* des Présidents des ORGP thonières devrait être tenue au mois de janvier ou février 2008 aux Etats-Unis d'Amérique afin de discuter des mesures de suivi que devra prendre chaque ORGP. La réunion devrait se dérouler avec la participation des représentants appropriés des secrétariats des ORGP, ainsi qu'avec la représentation de la FAO.

(2) Au niveau technique

Un groupe de travail technique, constitué d'experts pertinents des ORGP thonières, devrait être établi afin d'examiner les questions techniques abordées dans la section II des présentes Lignes de conduite. La première réunion du Groupe de travail sera tenue en juillet 2007 aux Etats-Unis d'Amérique conjointement aux réunions intersessions de l'ICCAT, et les ORGP thonières examineront les résultats de ces travaux lors des réunions annuelles de 2008. Les secrétariats des cinq ORGP thonières examineront conjointement les questions techniques 2 et 3 exposées dans la section II à l'occasion de la réunion du COFI de la FAO en 2007. La question technique n°4 sera considérée par les présidents scientifiques des cinq ORGP thonières. Les résultats des quatre questions techniques devraient être présentés à la prochaine réunion conjointe des ORGP.

4. Prochaine réunion conjointe des ORGP

La prochaine réunion conjointe des ORGP devrait être tenue en janvier/février 2009 dans un pays de la Communauté européenne. Il est souhaitable de tenir les prochaines réunions conjointes tous les deux ans mais la fréquence des réunions devrait être décidée lors de la deuxième réunion conjointe des ORGP.

ANNEXE I**Annexe à l'évaluation des performances des ORGP**

Les cinq ORGP thonières devraient réaliser une évaluation de leurs performances selon une méthodologie commune et un ensemble de critères communs. Le but de l'évaluation des performances sera d'aider les ORGP, grâce à ces évaluations, à améliorer leur efficacité et efficience dans le respect de leurs mandats.

Tel que décidé par chaque ORGP thonière, les évaluations devraient être menées par une équipe composée de membres de son secrétariat, de membres de cette ORGP et d'experts extérieurs, en vue d'en assurer l'objectivité et la crédibilité.

Les résultats des évaluations des performances devraient être présentés, à des fins d'examen et d'action éventuelle, en premier lieu à l'ORGP en question. Les résultats des évaluations devraient également être diffusés sur les sites Internet respectifs des ORGP, et pourraient être considérés également lors de futures réunions des cinq ORGP thonières, du COFI et d'autres organisations pertinentes.

Les premières évaluations des performances devraient commencer dès que possible, après l'établissement d'un cadre pour l'évaluation des performances par voie électronique, soumis à l'approbation des ORGP thonières. Les standards (critères) de performance contenus dans le cadre devraient être basés sur les éléments communs des conventions des ORGP, les codes de conduite de chaque ORGP thonière et les dispositions pertinentes des instruments internationaux applicables.

Chaque ORGP thonière devrait décider de la programmation précise de sa première évaluation des performances et des évaluations suivantes des performances, en vue de réaliser des évaluations des performances tous les 3 à 5 ans.

.

Planification des travaux